



JUSTICE RESTAURATIVE

pour les victimes d'infractions pénales



Swiss RJ Forum

AVEZ-VOUS ÉTÉ VICTIME D'UNE INFRACTION PÉNALE ?

Plusieurs fois par an et dans plusieurs établissements carcéraux en Suisse, le Forum suisse pour la justice restaurative propose des espaces de dialogue pour les personnes victimes d'infractions pénales et leurs proches qui en subissent le plus souvent des conséquences à long terme.

Les dialogues restauratifs en groupe permettent la rencontre de personnes qui ont été victimes d'un type d'infraction avec des personnes incarcérées qui ont commis ce même type d'infraction.

Après un temps d'entretiens préparatoires, huit rencontres d'une durée de deux heures chacune sont organisées par des professionnel·le·s formé·e·s en justice restaurative. Les rencontres se tiennent généralement à intervalle d'une semaine.

Les dialogues restauratifs font sens peu importe le temps écoulé depuis la commission de l'infraction et peuvent en principe être menés pour tout type d'infractions. Les frais de déplacement des personnes victimes sont pris en charge.

À QUELLES INFRACTIONS PÉNALES LES DIALOGUES RESTAURATIFS EN GROUPE SONT-ILS APPROPRIÉS ?

En principe, les dialogues restauratifs en groupe peuvent être menés pour tous les types d'infractions, y compris les cambriolages, les vols (à main armée), le chantage, les atteintes à l'intégrité corporelle, le meurtre d'un·e proche, etc.

Des dialogues restauratifs en groupe sont spécifiquement organisés pour les violences domestiques et sexuelles.

QU'EST-CE QUE CES DIALOGUES RESTAURATIFS EN GROUPE OFFRENT AUX VICTIMES ?

- Un cadre sûr et respectueux pour raconter leur propre histoire.
- Une possibilité que leurs expériences et leurs souffrances soient entendues et reconnues de manière respectueuse.
- Une possibilité de montrer aux personnes responsables d'infractions pénales similaires à celles subies leurs conséquences sur le long terme.
- Une possibilité de décider comment et quoi raconter de leur propre histoire et espérer influencer positivement les personnes responsables de telles infractions, souvent confrontées pour la première fois aux personnes qui en subissent des conséquences.

PROCHAINS DIALOGUES DE GROUPE

- Romandie
- Canton de Zoug
- Canton d'Argovie

CONTACT

swissrjforum.ch

076 746 12 88

swissrjforum@gmail.com

QU'EST-CE QUE LA JUSTICE RESTAURATIVE ?

La justice restaurative (JR) est une approche qui permet aux personnes directement concernées par une infraction pénale de s'engager, de manière volontaire et dans un cadre sécurisé, dans un dialogue. L'objectif est de chercher ensemble des pistes pour mieux vivre avec les conséquences de l'acte. La justice restaurative met l'accent sur :

- le travail autour des traumatismes
- la reconnaissance et la réparation des souffrances causées
- le rétablissement des relations

QUEL EST L'OBJECTIF DE LA JUSTICE RESTAURATIVE ?

La justice restaurative a pour objectifs :

- d'offrir aux personnes victimes, aux personnes responsables et aux autres personnes concernées la possibilité de se confronter à l'infraction et à ses impacts
- de donner aux personnes victimes d'une infraction les moyens d'agir, de leur accorder une place et une voix, et de les soutenir dans leur recherche de sens
- d'aider les personnes victimes à participer activement au processus restauratif et à veiller à ce qu'il soit adapté à leurs besoins

Les personnes victimes ont également la possibilité de poser des questions à la personne qui a commis l'infraction. Les réponses peuvent aider, dans la mesure du possible, à mieux comprendre comment l'infraction s'est produite.

Les personnes ayant commis une infraction sont soutenues afin d'assumer la responsabilité de leurs actes et d'offrir à la personne victime une réparation directe ou symbolique.

QUELLES SONT LES OPTIONS EN MATIÈRE DE JUSTICE RESTAURATIVE ?

Il existe une variété de processus restauratifs pouvant être adaptés à chaque situation :

- Il est possible d'engager un dialogue direct avec la personne ayant commis l'infraction.
- Il est également possible d'organiser un dialogue indirect par lettres, messages vidéo, visioconférences (par exemple Zoom) ou appels téléphoniques.
- Si une personne victime préfère ne pas être présente elle-même au processus restauratif, elle peut se faire représenter par une personne de confiance.

Il est souvent utile que les deux parties soient accompagnées de personnes de soutien. Il s'agit fréquemment de thérapeutes, de membres de la famille ou d'amis proches, qui peuvent eux aussi être concernés et bénéficier du processus restauratif.

Une autre possibilité est la participation à un dialogue de groupe :

- Un groupe de victimes et d'auteurs d'infractions similaires se réunit dans un cadre sûr et respectueux pour partager leurs histoires.
- Les personnes victimes ont l'occasion d'expliquer les conséquences souvent durables qu'elles ont subies ou qu'elles subissent encore.
- Elles peuvent également exprimer les besoins que ces actes ont fait naître en elles.
- Elles ont la possibilité de poser leurs questions à des personnes ayant commis des actes similaires.

Cette option est généralement très appréciée par les personnes victimes et jugée pertinente par rapport à leurs besoins. Elle peut aussi constituer une bonne préparation en vue d'un éventuel dialogue direct victime-auteur, si cela est souhaité et approprié.

LE PROCESSUS DE JUSTICE RESTAURATIVE

La justice restaurative vise toujours à proposer des processus flexibles, adaptés aux besoins des personnes et aux situations concernées. Les processus sont en tout temps volontaires et peuvent être interrompus ou ajustés selon les besoins. Le rôle des facilitateurs et facilitatrices est de soutenir les personnes participantes à chaque étape et de garantir un cadre sûr, respectueux et équitable.

La préparation des personnes concernées dépend de la situation individuelle, des besoins existants et de la gravité de l'infraction. Elle peut durer plusieurs semaines, voire plusieurs mois, afin de s'assurer que toutes les personnes impliquées soient préparées avec le soin nécessaire et puissent entamer le processus sans crainte.

Même en l'absence de rencontre directe, la phase de préparation peut être bénéfique pour les victimes en leur offrant un espace sécurisé pour travailler sur ce qu'elles ont vécu.

COMMENT LA JUSTICE RESTAURATIVE PEUT-ELLE AIDER LES VICTIMES ?

De nombreuses victimes se sentent exclues du processus judiciaire. La justice restaurative place les personnes devenues victimes d'une infraction au centre et leur donne une voix. Elle offre un cadre sûr et respectueux pour traiter l'infraction et ses conséquences.

Dans les processus restauratifs, les personnes victimes ont la possibilité :

- de raconter leur histoire
- d'exprimer leurs émotions
- de formuler leurs nombreuses questions et craintes liées à l'infraction
- d'exprimer ce que l'acte a provoqué en elles et de montrer à l'auteur les conséquences de l'infraction sur leur vie et, le cas échéant, sur celle de leurs proches
- d'exprimer les besoins qui en ont découlé

La plupart des personnes victimes considèrent les processus restauratifs comme utiles pour faire face à ce qu'elles ont vécu et avancer dans leur vie.

Les processus restauratifs ont également le potentiel de réduire la criminalité, car les personnes responsables sont souvent amenés, pour la première fois, à se confronter à leurs actes, à reconnaître la souffrance des victimes, à développer de l'empathie envers elles et à trouver ainsi une motivation intérieure pour renoncer à de nouvelles infractions.

QUELLES INFRACTIONS SONT CONCERNÉES ?

La justice restaurative peut être utile après tout type d'infraction, notamment le cambriolage, les agressions ou vols avec violence, les lésions corporelles, les infractions d'ordre sexuel, l'homicide d'une personne proche, l'extorsion, etc.

D'AUTRES QUESTIONS ?

Pour toute question concernant la justice restaurative, la possibilité d'un processus restauratif ou la participation à un dialogue restauratif en groupe, n'hésitez pas à nous contacter. Nous vous conseillons volontiers et gratuitement.

Vous trouverez davantage d'informations sur la justice restaurative et le Forum suisse de justice restaurative sur notre site internet.



Swiss RJ Forum

swissrjforum.ch

076 746 12 88

swissrjforum@gmail.com